



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 09 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point de situation – Coronavirus (COVID-19)

Madame la Préfète a indiqué aux maires de l'Aveyron les directives à suivre suite au conseil de défense consacré à la situation liée au coronavirus COVID-19 sur le territoire national, qui s'est tenu le 8 mars 2020 sous la présidence du Président de la République.

L'objectif est désormais de poursuivre la stratégie de freinage de la circulation du virus, de maintenir une différenciation des mesures en fonction des territoires et d'adopter des mesures proportionnées pour préserver la continuité de la vie de la Nation.

Le Gouvernement a donc décidé d'abaisser à 1000 participants le seuil d'interdiction des rassemblements publics sur l'ensemble du territoire national. Cette interdiction s'applique désormais aux rassemblements ayant lieu tant en milieu confiné qu'en plein air. Elle s'applique également aux manifestations sportives qui rassembleraient, en milieu fermé comme en plein air, plus de 1000 personnes.

Cette interdiction ne s'applique pas aux événements indispensables à la continuité de la vie de la Nation. Tel est le cas des manifestations, des concours ou des meetings électoraux, qui peuvent continuer à se tenir.

Toutes les recommandations sanitaires sont diffusées et réactualisées en temps réel sur le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus.

Pour toutes informations générales sur le coronavirus, le numéro vert national est désormais accessible 24h/24 au 0800 130 000 (appel gratuit). En cas de symptômes médicaux, le bon réflexe est toujours d'appeler le 15 avant tout déplacement.

Madame la Préfète rappelle à tous l'importance des réflexes de prévention qui limitent la circulation du virus. Chacun est invité à adopter en particulier les gestes barrières qui permettent de se protéger et de protéger les autres :

- lavage régulier des mains,
- on tousse et on éternue dans son coude,
- on utilise des mouchoirs à usage unique,
- on ne se serre plus la main,

- on appelle le 15 si symptômes,
- on reste chez soi si on est malade.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30 Courriel : pref-communication@aveyron.gouv.fr*

